

Compte rendu :	
Date de rédaction	04/05/2026
Date de validation	04/05/2026
Date de diffusion	

PROCES VERBAL de la réunion du 27/04/2026 à 19h en visioconférence Teams

Annexes :

PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION
<p><u>Membres du Bureau :</u> Daniel LAFITTE, Président Frédérique MERLE, Secrétaire Générale Fabienne HABRIOUX, Secrétaire Générale adjointe Micheline BELOEIL, Trésorière adjointe Laurent URVOIS, Vice-président Nathalie JUMELLE, Vice-présidente Virginie MASSAUT, Vice-Présidente</p> <p><u>Techniciens :</u> Catherine ADERKAOUI François GREHAN Dominique LAURENT Dominique MASSICOT Marceau FAGET</p> <p>Yves NARDUZZI (CT)</p>	<p>Sébastien CHOPLIN, Trésorier</p>	<p>Site internet</p>

Secrétaire de séance : Dominique Massicot/Catherine Aderkaoui

N°	Objet	Discussions / décisions	Suivi/référent
1	ANS PSF	<p>Dossier 2024 : demande de remboursement de la subvention attribuée au titre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes via les dispositifs PSF et PST pour cause de bilans similaires. Deux options sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • restituer les deux subventions, comme demandé (montant total : 3 500 €) ; • ou tenter de justifier la situation afin de conserver l'une des deux subventions. <p>↳ Envoi des factures justificatives des dépenses et demande de maintien d'au moins une des subventions, aucune mention dans les documents de cadrage n'interdisant de déposer une action similaire dans les deux dispositifs PSF et PST.</p> <p>Dossier 2026 : Pour les CRCK, 4 actions sont cette année possibles (contre 6 en 2025), auxquelles s'ajoute une action spécifique « accession territoriale » (cf. Guide pratique PSF 2026).</p> <p>Pour les CDCK, 3 actions peuvent être déposées, et pour les clubs, 2 actions.</p> <p>L'enveloppe nationale globale est comparable à celle de 2025. Toutefois, 15 % sont désormais fléchés vers l'accession territoriale, ce qui laisse présager une diminution du financement ANS (PSF + Pôle).</p> <p>Une attention particulière est portée aux publics jeunes.</p> <p>Par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 % de l'enveloppe doivent être consacrés au handicap, • 15 % au développement du public féminin. • À défaut d'atteindre ces seuils, les crédits correspondants seront perdus. <p>Une vigilance accrue est requise dans le choix des actions, certaines étant éligibles à la fois au PSF et au PST. Aucun doublon de financement n'est autorisé entre ces deux dispositifs.</p> <p>↳ Actions retenues pour le PSF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DP1 – Animation jeune • DP2 – Stages régionaux • DP4 – Féminisation • DP9 – Sport santé • AH N1 – Accession territoriale <p>Le CRCK compte sur la mobilisation des clubs pour le dépôt d'actions handikayak, afin d'atteindre les objectifs de financement dédiés.</p> <p>À ce titre, les clubs porteurs d'une action handikayak devront obligatoirement :</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> • participer à la formation régionale, • être inscrits au Handiguide. <p>Une réunion de présentation à destination des clubs est à prévoir les 11 ou 12 mai.</p> <p>En cas de nombre insuffisant de demandes émanant des clubs, le comité envisage de déposer directement une action en faveur du handicap (modification des choix d'actions).</p> <p>Propositions d'actions dans le cadre du PST :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Handikayak • Lutte contre les VSS • Sites de pratique 	
2	Appels à projets	<p><u>Citoyenneté eurorégionale :</u></p> <p>La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 28 avril, aucun dépôt ne pourra être effectué cette année.</p> <p>Un projet est à étudier en vue du dépôt d'un dossier en 2027.</p> <p>Un premier contact a déjà été établi avec le dirigeant d'un club de Saint-Sébastien. Des démarches sont en cours pour identifier un partenaire en Navarre (projet tripartite associant la Nouvelle-Aquitaine, l'Euskadi et la Navarre).</p> <p><u>Club des Mécènes :</u></p> <p>Difficile de déposer un dossier car le projet doit démontrer sa viabilité pour devenir autonome dès la deuxième année.</p> <p>↳ Pas de dossiers déposés pour ces deux appels à projets.</p>	
3	Plan de développement	<p>Dominique Massicot proposera une version finalisée du projet d'ici la fin de la semaine (document obligatoire pour la demande de subvention ANS).</p> <p>Plan urgence jeunes : Dans le cadre du projet présenté au titre du FDVA2, plusieurs actions sont à mettre en place dès la rentrée de septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisation de manifestations en lien avec les comités départementaux, incluant des courses « open » ouvertes aux jeunes non licenciés (via carte journalière), • déploiement d'actions de communication en milieu scolaire afin de favoriser l'attractivité et le recrutement de nouveaux pratiquants. <p>Challenge jeunes – juin 2026 :</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés sont constatées quant à la mobilisation du nombre d'équipes attendu, certains départements (64, 40, 47) n'ayant engagé aucune équipe. • Il est proposé de lever la limitation du nombre d'équipes pour les autres départements afin de compenser cette situation. • Un temps d'échange sera à prévoir lors du Challenge jeunes afin d'identifier les freins rencontrés et de coconstruire les prochaines actions à engager. 	
4	Avenir du Pôle d'Angoulême	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion tenue le 23 avril à la Région, en présence de Frédéric Debons (Directeur du Service des Sports) et de Julien Issoulié (DTN). • Conformément au règlement d'intervention régional, le Pôle, n'étant plus reconnu comme structure d'accession nationale, n'est désormais plus éligible aux subventions régionales dédiées aux structures de haut niveau. • La Région pourra toutefois continuer à accompagner le Pôle, dans le cadre d'une convention d'objectifs. À ce stade, une incertitude demeure quant au montant global du financement. • Par ailleurs, le Pôle est actuellement en phase de recrutement. Cette incertitude financière soulève des interrogations quant à ses conditions de fonctionnement à court terme. 	
5	Conventions	<p>Convention Agence de l'Eau Adour-Garonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, Bastien Dantin, salarié du CD 65, assure toujours la représentation de la FFCK dans le cadre de la convention liant la FFCK à Agence de l'Eau Adour-Garonne. • Cette mission donnait lieu à une contrepartie financière versée par la FFCK, le CROCK et le CRCKNA, participation récemment remise en question. • Un renouvellement des membres du comité de bassin est prévu fin décembre. À cette occasion, Jacques Roisin, président du CROCK, se porte candidat pour assurer cette représentation. • Dans l'hypothèse où le futur représentant serait bénévole, la question d'une participation financière du CRCKNA ne se poserait plus, Agence de l'Eau Adour-Garonne prenant en charge l'ensemble des frais liés à la mission (déplacements, restauration et, le cas échéant, hébergement). <p>Convention Sarrailh :</p> <p>Deux sollicitations simultanées émanant du club de Pau avaient été formulées en vue de conclure une convention avec le CRCK, portant sur le reversement d'une partie de l'indemnité financière annuelle perçue par le comité au titre de la convention Sarrailh :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une demande de Francis Cohort proposant une rétribution à hauteur de 20 % du montant, • une demande de Didier Baylacq sollicitant une rétribution à hauteur de 50 %. <p>Le Comité avait proposé une convention basée sur un taux de 20 %, qui n'a pas été acceptée.</p>	

		<p>Dans ce contexte, Didier Baylacq souhaite être entendu lors de la prochaine réunion du Comité Directeur afin de présenter et défendre sa position.</p> <p>↳ Une rencontre sera proposée à Didier Baylacq coordonnée par Sébastien Choplin et en dehors d'une réunion du Comité Directeur.</p>	
6	Terrain des Eyzies	Le solde dû pour l'année 2025 vient d'être réglé.	
7	Points divers	<p>Facturation AVCK pénalités juges : la structure refuse de payer malgré plusieurs rappels.</p> <p>↳ Une relance sera effectuée par Laurent Urvois.</p> <p>Mise à jour du DUER : elle sera effectuée lors des entretiens professionnels.</p>	
			La séance est levée à 22H40

Le Président
Daniel LAFITTE



La Secrétaire Générale
Frédérique MERLE

